



GLOBAL STATE OF TOBACCO
HARM REDUCTION

2024

UN RAPPORT DE SITUATION



Sixième section

NORVÈGE

6





Aperçu du rapport

« **L'état mondial de la réduction des risques du tabac 2024** » : un **rapport de situation** est un document à plusieurs composantes. Cette publication est divisée en deux parties : « **Perspectives mondiales** » et « **Perspectives régionales et nationales** ». La mesure dans laquelle les PNRR remplacent et se substituent au tabac oral combustible et à risque en est le thème fédérateur.

« **Perspectives mondiales** » s'appuie sur les données les plus récentes et les nouvelles projections de données pour rendre compte de la situation actuelle de la RdRT dans le monde et de son potentiel à réduire rapidement la charge de morbidité et de mortalité associée à l'usage du tabac à risque. Mesurant l'évolution de l'adoption des PNRR, de la politique et de la réglementation, on y examine la manière dont ces facteurs interagissent pour soutenir ou entraver les progrès.

Chapitre 1 : L'épidémie mondiale de tabagisme et le rôle de la réduction des risques du tabac

Chapitre 2 : Les données probantes de la réduction des risques du tabac

Chapitre 3 : Progrès mondiaux en matière de réduction des risques du tabac

Chapitre 4 : Réglementation et contrôle au niveau mondial

Chapitre 5 : Les défis de la réduction des risques du tabac

Chapitre 6 : Conclusions

L'aperçu régional et national examine la situation de l'usage du tabac et de la RdRT au niveau régional ou national. Le document que vous êtes sur le point de lire, « **Comment le snus remplace la cigarette en Norvège : une révolution menée par les consommateurs et l'innovation en matière de produits** », est l'un des quatre profils de pays qui ont permis à la RdRT de faire baisser les taux de tabagisme. Des profils similaires sont aussi disponibles pour la **Nouvelle-Zélande**, le **Japon** et le **Royaume-Uni**. **L'Amérique latine, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale** font l'objet d'une approche régionale plus large.

Sixième section
Norvège

Sixième section

Comment le snus remplace la cigarette en Norvège : une révolution menée par les consommateurs et l'innovation en matière de produits

Introduction

Alors que la Suède voisine est devenue l'une des études de cas les plus renommées au monde pour illustrer le potentiel de la RdRT pour mettre fin au tabagisme, la Norvège a aussi vu ses taux de tabagisme s'effondrer, et ce parallèlement à l'augmentation spectaculaire de l'utilisation du snus, le produit du tabac le plus répandu dans le pays. Ce profil de pays explore l'histoire de son succès.

Quelle est l'histoire de l'usage du tabac en Norvège ?

On fume du tabac en Norvège depuis le 16^e siècle,¹ mais le tabagisme de masse ne s'est réellement répandu qu'au début des années 1900.² Le taux de tabagisme quotidien a atteint un pic de 65 % chez les hommes à la fin des années 1950, et de 37 % chez les femmes en 1970.³

Mais les formes de tabac non combustibles ont aussi une longue histoire en Norvège. L'exemple le plus marquant est le snus, qui est utilisé dans le pays depuis plus de 200 ans (voir le chapitre 2 de ce rapport pour plus de détails sur la sécurité relative du snus par rapport au tabagisme). Le snus est le type de tabac sans fumée le plus couramment utilisé en Norvège depuis la Seconde Guerre mondiale. Avant cela, le tabac à chiquer était le produit du tabac le plus populaire, avec une part de marché de 60 %.⁴ Le snus est interdit depuis 1992 dans toute l'Union européenne sauf la Suède, mais son utilisation est légale en Norvège, qui n'est pas membre de cette organisation.



Le snus est le type le plus répandu de tabac sans fumée consommé en Norvège depuis la Seconde Guerre mondiale

•
du milieu des années 1960, le parlement norvégien a commencé à se pencher sur les moyens de réduire les problèmes de santé liés à l'usage du tabac.

•
la Norvège fut l'un des premiers pays à interdire la publicité pour les produits du tabac

Quel est l'impact du tabagisme sur la santé des Norvégiens ?

Bien que la consommation de cigarettes ait diminué pendant plus de 50 ans, une étude réalisée en 2015 a révélé que le tabagisme était encore responsable de 20 % de tous les décès prématurés avant l'âge de 70 ans en Norvège.⁵ D'autres recherches menées la même année ont estimé qu'environ 6 300 personnes mouraient chaque année de maladies liées au tabac.⁶ On a constaté que le tabagisme était à l'origine d'environ 13 % des décès en Norvège chez les personnes âgées de plus de 35 ans



en 2009.⁷ Et alors que les taux de mortalité par cancer du poumon étaient en baisse chez les hommes depuis 2011, ils continuaient d'augmenter chez les femmes en 2013,⁸ avant d'atteindre un pic en 2018.⁹ Une étude a aussi révélé que plus de 8 cas de cancer du poumon sur 10 chez les femmes en Norvège auraient pu être évités si ces personnes n'avaient pas fumé.¹⁰

Quelles furent les mesures prises pour lutter contre la consommation de produits du tabac en Norvège ?

Au milieu des années 1960, le parlement norvégien a commencé à étudier ce qui pouvait être fait pour réduire les problèmes de santé liés à l'usage du tabac. Ces travaux ont débouché sur la loi norvégienne sur le tabac entrée en vigueur en 1975, et le pays est depuis lors à la pointe des politiques de lutte antitabac.¹¹ En effet, la Direction norvégienne de la santé indique sur son site web qu'elle est « considérée comme un pays doté d'une législation restrictive en matière de tabac »¹² et qu'elle se classe parmi les cinq premiers pays d'Europe pour la solidité de sa lutte antitabac.¹³

Parmi d'autres mesures, la loi de 1975 exigeait l'apposition obligatoire d'avertissements sanitaires sur tous les produits du tabac et introduisait une limite d'âge minimale de 16 ans pour l'achat de produits du tabac. Cette législation a aussi fait de la Norvège l'un des premiers pays à interdire la publicité pour les produits du tabac.¹⁴

En 1988, le Parlement norvégien a adopté dans sa loi une nouvelle section qui interdit de fumer dans les lieux accessibles au public, ainsi que dans les lieux de travail où deux personnes ou plus sont réunies.¹⁵ Puis, en 1989, il interdit l'importation et la vente de tous les nouveaux produits à base de tabac et de nicotine, à l'exclusion du snus. Au cours des années suivantes, des restrictions sur le tabagisme dans les restaurants, les bars et les cafés ont été introduites, le tabac n'étant plus autorisé que dans deux tiers de ces lieux, tandis que la loi sur le tabac a été renforcée pour garantir que les produits du tabac, y compris le snus, ne puissent être achetés que par des personnes âgées d'au moins 18 ans. Une ligne téléphonique gratuite d'aide à l'arrêt du tabac a aussi été mise en place.

En 2004, la Norvège est devenue le deuxième pays, après l'Irlande, à instaurer une interdiction nationale du tabagisme. Il est ainsi interdit de fumer sur les lieux de travail et dans les lieux publics,¹⁶ avec des exemptions pour certains clubs privés où l'on ne sert pas de nourriture.¹⁷ Il convient d'ajouter que le vapotage est actuellement soumis aux mêmes restrictions que le tabagisme, ce qui inclut l'interdiction de sa pratique à l'intérieur.¹⁸ La Norvège a aussi été le premier pays à ratifier la Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT) entrée en vigueur en 2005.¹⁹

Depuis 2010, les produits du tabac ne peuvent plus être exposés dans les points de vente et, en 2018, la Norvège a été le premier pays à introduire une réglementation sur des emballages neutres pour les produits du tabac.²⁰ Cette législation couvre tous les produits du tabac, y compris les cigarettes. Les emballages ne peuvent plus comporter le logo ou les couleurs du fabricant et ont désormais une couleur standardisée. Les noms de marque doivent être écrits dans un style générique.²¹ Tous les produits du tabac, y compris le snus, doivent aussi porter des avertissements relatifs à la santé.²²

Quels sont les produits nicotiques à risques réduits disponibles en Norvège ?

Si le snus peut être acheté légalement, tous les produits nicotiques à risques réduits ne sont pas disponibles en Norvège. Il est actuellement illégal de fabriquer ou d'introduire dans le pays quoi que ce soit d'autre que ce que l'on appelle les « produits traditionnels à base de tabac ou de nicotine ». Il s'agit des cigarettes, des cigares, des cigarillos, du tabac à fumer, du tabac à mâcher et du snus susmentionné.²³

En effet, tous les nouveaux produits à base de tabac et de nicotine doivent être approuvés par la Direction norvégienne de la santé avant de pouvoir être vendus dans le pays.²⁴ Au moment de la rédaction de ce rapport, alors que plusieurs demandes émanant de fabricants de sachets de nicotine et de produits de tabac chauffé ont été soumises à la Direction, aucune n'a encore été approuvée, ces produits étant effectivement interdits en Norvège.²⁵ Les demandes de sachets de nicotine, par exemple, ont été refusées par crainte qu'ils n'attirent les jeunes.²⁶ Mais une bizarrerie



le vapotage est actuellement soumis aux mêmes restrictions que le tabagisme, donc y compris l'interdiction de l'utilisation à l'intérieur des bâtiments

tous les emballages de produits du tabac présentent désormais une couleur standardisée, et les noms de marque doivent être inscrits dans une police générique neutre

tous les nouveaux produits du tabac et de la nicotine doivent être approuvés par la Direction norvégienne de la santé avant de pouvoir être vendus dans le pays

juridique fait que les sachets de nicotine qui contiennent une petite quantité de tabac peuvent contourner l'interdiction de la vente de produits de tabac chauffé en Norvège.²⁷ Ces sachets peuvent être achetés légalement car ils relèvent de la législation norvégienne existante autorisant la vente de snus.

La situation du vapotage est compliquée. Il est actuellement interdit aux entreprises d'importer, de fabriquer et de vendre des produits de vapotage contenant de la nicotine en Norvège,²⁸ une conséquence de la réglementation adoptée en 1989 qui interdit les nouveaux produits à base de nicotine et de tabac.²⁹ Cela reste le cas aujourd'hui, même si le Parlement norvégien a voté la levée de l'interdiction des produits de vapotage contenant de la nicotine en 2016, un changement qui devait entrer en vigueur parallèlement à l'adoption prévue par la Norvège de la directive de l'UE sur les produits du tabac (DPT). Ce report de la mise en œuvre est dû au fait que la DPT doit d'abord être négociée dans l'Espace économique européen (un accord sur les relations du marché intérieur entre la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein, d'une part, et l'UE, d'autre part) et que cette négociation n'a pas encore eu lieu. L'interdiction générale d'importation et de vente de nouveaux produits du tabac et de la nicotine a toutefois été techniquement levée en juillet 2021 et remplacée par un régime d'approbation largement fondé sur l'article 19 de la DPT. Mais comme c'est une disposition transitoire, l'interdiction a été maintenue pour les dispositifs de vapotage contenant de la nicotine.³⁰

La situation devrait changer en 2025, lorsque la mise en œuvre prévue de la DPT entraînera l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations qui légalisent la vente de dispositifs de vapotage contenant de la nicotine.^{31,32} Dans le cadre de cette législation, les fabricants et les importateurs devront enregistrer leurs produits auprès de l'Agence norvégienne des produits médicaux six mois avant de pouvoir les vendre aux consommateurs dans le pays.³³ Ces changements signifient aussi que les produits de vapotage devront avoir un emballage normalisé.



les dispositifs de vapotage contenant des arômes autres que le tabac ne peuvent être vendus, et cette législation s'appliquera aussi aux dispositifs de vapotage à la nicotine lorsqu'ils deviendront légaux

les personnes qui utilisent les produits de vapotage à base de nicotine comme outils de sevrage tabagique peuvent actuellement les importer légalement de l'étranger pour leur usage personnel

Malgré l'interdiction des dispositifs de vapotage à la nicotine en Norvège, on trouve un nombre relativement restreint de magasins nationaux qui vendent des appareils et des e-liquides sans nicotine. Jusqu'à récemment, ils pouvaient vendre des dispositifs de vapotage sans nicotine contenant un large éventail d'arômes, notamment des arômes de fruits, de baies, de café et de différents desserts. Mais depuis juillet 2024, dans le cadre des modifications apportées à la loi sur les dommages causés par le tabac, les dispositifs de vapotage contenant des arômes autres que le tabac ne peuvent plus être vendus, une législation qui s'appliquera aussi aux dispositifs de vapotage avec nicotine une fois légalisés. C'est important, car environ 80 % des vapoteurs utilisaient les types d'arômes qui ont été interdits.³⁴

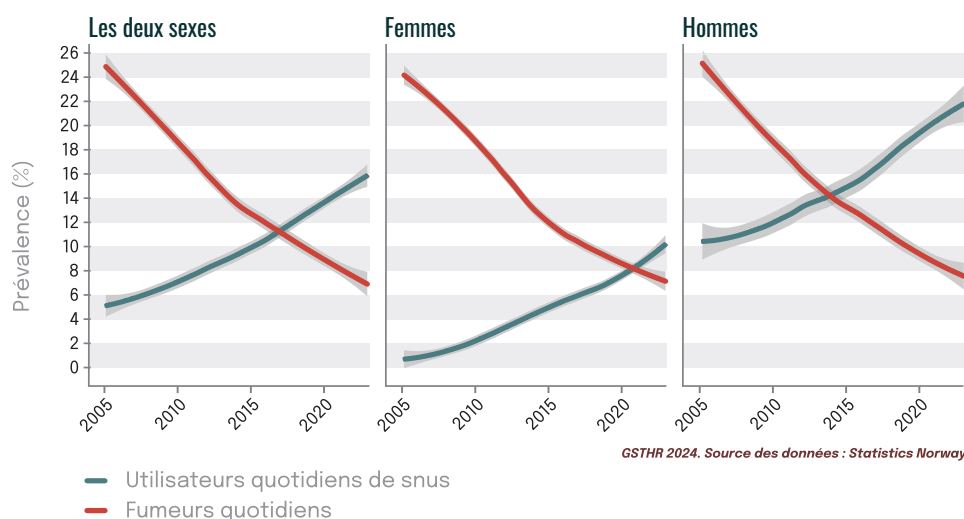
Si les Norvégiens ne peuvent pas utiliser de dispositifs de vapotage contenant de la nicotine à des fins récréatives, il faut noter que les personnes qui utilisent des dispositifs de vapotage à la nicotine comme outils de sevrage tabagique peuvent actuellement importer légalement ces produits de l'étranger pour leur usage personnel.³⁵ On estime que 80 % des e-liquides utilisés par les personnes qui vapotent en Norvège sont importés de détaillants à l'étranger et via l'Internet.³⁶ Il est rapporté qu'environ 150 000 personnes utilisent des cigarettes électroniques, dont 97 % sont des fumeurs actuels ou anciens.³⁷ D'autres recherches menées par l'Institut norvégien de la santé publique ont montré qu'entre 2017 et 2022, 0,9 % des personnes âgées de 16 à 74 ans vapotaient quotidiennement, tandis que 2 % vapotaient parfois.³⁸

Quelle est la proportion d'adultes qui consomment du snus et comment les taux de tabagisme ont-ils évolué ?

Les chiffres de Statistics Norway montrent que l'augmentation de l'utilisation du snus au cours des dernières décennies a coïncidé avec une chute spectaculaire des taux de tabagisme dans le pays. En 2023, seuls 7 % des Norvégiens âgés de 16 à 74 ans fumaient quotidiennement, dont 3 % seulement des 16-24 ans.³⁹ Si 12 % des femmes âgées de 55 à 64 ans et 14 % des hommes de la même tranche d'âge fument encore, le tabagisme a pratiquement disparu chez les jeunes Norvégiens. En 2023, seuls 2 % des femmes âgées de 16 à 34 ans et 4 % des hommes âgés de 16 à 24 ans fumaient quotidiennement.

Pour replacer ces chiffres dans leur contexte historique, le taux de tabagisme quotidien chez les adultes était six fois plus élevé il y a quarante ans, près de la moitié d'entre eux étant fumeurs à l'époque. En 1973, 42 % des Norvégiens âgés de 16 à 74 ans fumaient tous les jours, avec 50 % des 25-34 ans. Ce taux était de 59 % pour les hommes de 45 à 54 ans et de 46 % pour les femmes de 25 à 34 ans.

Prévalence du tabagisme et de l'usage du snus en Norvège, 2005-2023



En ce qui concerne l'utilisation du snus, on constate une évolution significative au cours des deux dernières décennies. En 2005, 5 % des Norvégiens âgés de 16 à 74 ans utilisaient le snus quotidiennement. En 2023, ce chiffre a plus que triplé, avec 16 % de personnes utilisant le snus quotidiennement. Deux fois plus de personnes utilisent donc aujourd'hui le snus par rapport aux cigarettes (16 % contre 7 %), avec des pics de 34 % chez les hommes de 25 à 34 ans et de 23 % chez les femmes de la même tranche d'âge.

Il faut noter que 2017 est la première année où le nombre d'utilisateurs quotidiens de snus a dépassé celui des fumeurs de cigarettes.⁴⁰ En 2017, alors que 11 % des Norvégiens âgés de 16 à 74 ans fumaient des cigarettes chaque jour, le nombre d'utilisateurs quotidiens de snus était de 12 %. Le double usage de cigarettes et de snus existe, mais il est assez rare. Une étude a révélé que si 6,8 % des hommes utilisaient les deux en même temps, seuls 1 % d'entre eux déclaraient une consommation quotidienne des deux produits.⁴¹

Pourquoi les Norvégiens sont-ils de plus en plus nombreux à adopter le snus ?

À la suite de la publication de deux rapports distincts du Surgeon General des États-Unis et du UK's Royal College of Physicians reliant le tabagisme et le cancer du poumon dans les années 1960,⁴² la prise de conscience des dangers du tabagisme a progressé dans le monde entier. En Norvège, grâce à l'adoption précoce de diverses mesures de lutte contre le tabagisme, un environnement de plus en plus hostile à l'usage de la cigarette s'est développé depuis le début des années 1990, avec une stigmatisation socioculturelle du tabagisme. Et, avec une succession de changements juridiques dans les années 1980 et 1990 limitant le nombre d'endroits où les gens pouvaient fumer, une opportunité s'est présentée pour qu'un autre produit du tabac émerge comme un substitut plus sûr et plus acceptable à la cigarette.

Bien que la longue histoire du snus en Norvège ait laissé entrevoir son potentiel en tant que substitut aux cigarettes combustibles, ce n'est qu'à la fin des années 1990, lorsque des formes moins nocives du produit sont apparues, qu'il a commencé à devenir une option plus attrayante. L'arrivée du snus à faible teneur en nitrosamines durant cette période a été suivie d'une nette augmentation de l'utilisation de ce PNRR. Le changement a d'abord été observé chez les hommes, mais les femmes ont ensuite suivi le mouvement. Une étude publiée en 2014 par Ingeborg Lund et Karl Lund a montré que, tandis que les ventes de cigarettes diminuaient avec la hausse de l'usage du snus, il n'y avait pas d'augmentation de la consommation globale de tabac, ce qui suggère que « la corrélation fortement négative entre l'usage du snus et le tabagisme pourrait être d'origine causale ».⁴³

Ces nouveaux produits de snus ne présentaient pas seulement des niveaux inférieurs de cancérogènes majeurs comme les nitrosamines spécifiques au tabac



deux fois plus de personnes utilisent aujourd'hui le snus par rapport aux cigarettes en Norvège

« la disponibilité du snus pourrait avoir entraîné un changement dans les préférences en matière de tabac et contribué à une baisse de l'initiation au tabagisme chez les jeunes adultes, en particulier pour les hommes »

la progression du snus n'a rien à voir avec le marketing, puisqu'il est soumis à l'interdiction de la publicité pour le tabac entrée en vigueur dans les années 1970

et les hydrocarbures aromatiques polycycliques. Des changements sont aussi apparus dans le type de produits mis sur le marché, avec les sachets de snus désormais familiers qui ont remplacé les produits en vrac.⁴⁴ La nouvelle forme de snus ne nécessitait pas de cracher, était plus pratique pour les utilisateurs et proposait une plus large gamme d'arômes. Cela a probablement rendu le produit attrayant non seulement pour ceux qui fumaient, mais aussi pour les personnes qui voulaient consommer de la nicotine mais qui n'avaient jamais consommé de tabac auparavant⁴⁵. En effet, l'article de 2014 de Lund & Lund suggère que l'une des raisons de « l'augmentation de la part de marché du snus et de la réduction de la part de marché des cigarettes pourrait être que le snus attire les jeunes enclins au tabac qui, autrement, auraient commencé à fumer ».⁴⁶ Dit autrement dans un autre document, « la disponibilité du snus pourrait avoir entraîné une modification des préférences en matière de tabac et contribué à réduire l'initiation au tabagisme chez les jeunes adultes, en particulier les hommes ».⁴⁷ La popularité du snus en sachets a été telle qu'en 2020, le snus en vrac ne représentait plus que 5 % du marché du snus, soit une forte baisse par rapport aux 54 % enregistrés en 2005.⁴⁸

Notons que la croissance du snus n'a rien à voir avec le marketing puisque le snus est soumis à l'interdiction de la publicité pour le tabac entrée en vigueur dans les années 1970. Mais une étude suggère que le snus « s'est imposé comme une alternative réaliste aux cigarettes classiques en raison de sa capacité à délivrer de la nicotine sans combustion ni substances toxiques présentes dans la fumée de tabac, de la possibilité de l'utiliser dans les lieux sans fumée, de son prix compétitif et de son potentiel perçu en matière de réduction des risques ».⁴⁹ L'étude ajoute que « le snus a contribué à la baisse de la consommation de cigarettes par trois mécanismes : en tant que méthode de sevrage tabagique ; en tant que produit de substitution pour les nouvelles générations de jeunes enclins à consommer du tabac et qui, autrement, se mettraient à fumer ; et en tant qu'alternative aux cigarettes pour les fumeurs qui ne veulent pas ou ne peuvent pas arrêter complètement ». Dans les lieux où le tabagisme est restreint ou interdit, l'usage discret du snus par les fumeurs pourrait atténuer les symptômes de sevrage ou même, à terme, encourager une transition complète des cigarettes vers le snus.⁵⁰

Cette large disponibilité du snus pourrait avoir réduit les taux de tabagisme en « facilitant le passage à une forme moins nocive de dépendance à la nicotine », suggère une autre étude.⁵¹ Cette étude indique que cette affirmation est « étayée par des résultats suggérant que le snus est une méthode couramment utilisée et souvent préférée pour arrêter de fumer, et que l'utilisation du snus peut augmenter la probabilité de réussite du sevrage tabagique par rapport aux produits médicaux à base de nicotine ». Elle ajoute que le groupe le plus important d'utilisateurs de snus dans le pays comprend des personnes qui fumaient auparavant, et que d'autres recherches ont montré que « le passage au snus semble être la méthode la plus efficace et la plus effective pour arrêter de fumer en Norvège ».



Le snus est considéré comme une option viable pour les fumeurs, car il fournit une quantité de nicotine similaire à celle des cigarettes.⁵² Pour beaucoup, y compris les jeunes, le snus peut être une option plus attrayante que les cigarettes, car il permet de consommer de la nicotine sans l'odeur associée aux cigarettes. Il peut aussi permettre d'éviter l'exposition aux températures froides courantes en Norvège, car le snus peut être utilisé à l'intérieur, alors qu'on ne peut fumer qu'à l'extérieur des bars et des restaurants.

Comme mentionné plus avant, l'utilisation du snus peut aussi réduire les dépenses des fumeurs, une boîte de snus coûtant environ 80 couronnes, alors qu'un paquet de 20 cigarettes coûte à peu près 140 couronnes.⁵³ Une partie au moins de l'avantage tarifaire du snus vient du fait que de nombreux utilisateurs de snus en Norvège achetaient auparavant leurs produits en Suède, où les prix étaient plus bas. Cela a mis la pression sur le gouvernement norvégien, qui a réduit de 25% en 2021 la taxe appliquée au snus, dans le but de réduire l'écart de prix entre les deux pays et de stimuler les ventes en Norvège.⁵⁴

Le gouvernement norvégien a donc pris des mesures positives pour rendre le snus plus abordable. Mais cela s'inscrit dans un contexte où les autorités sanitaires norvégiennes ont déconseillé l'utilisation du snus comme outil de sevrage tabagique, parallèlement à des avertissements selon lesquels le snus n'est pas une alternative sûre aux cigarettes.⁵⁵ Il faut aussi noter que l'introduction de l'emballage neutre pour tous les produits du tabac, y compris les boîtes de snus, témoigne d'efforts plus larges « vers l'objectif à long terme d'une société sans tabac »⁵⁶, efforts qui font que tous les produits du tabac sont traités de la même manière, indépendamment de leurs méfaits relatifs. Un livre blanc du gouvernement pour la période 2018-2019 indique que l'un des objectifs pour 2021 était que « l'usage du snus chez les jeunes n'augmente pas ».⁵⁷

Enseignements

Le fait que la Norvège ait adopté très tôt un grand nombre des lois antitabac qui sont aujourd'hui de plus en plus répandues en Europe montre qu'elle avait une longueur d'avance dans la lutte pour réduire les taux de tabagisme. La stigmatisation croissante du tabagisme a préparé le terrain pour un produit de substitution à la cigarette, et la longue association culturelle de la Norvège avec le snus fait qu'il avait le potentiel pour remplir ce rôle. La Norvège n'est bien sûr pas soumise à l'interdiction du snus à l'échelle de l'Union européenne, mais l'essor de ce produit n'a été possible que grâce aux innovations qui l'ont rendu plus sûr et plus facile à utiliser, et donc plus attrayant pour les fumeurs. Le désir de passer à une forme de nicotine plus sûre et le fait que le snus puisse être utilisé dans des lieux où il est interdit de fumer ont permis à un nombre croissant de personnes d'abandonner la cigarette.

L'utilisation du snus a presque fait disparaître le tabagisme chez les jeunes en Norvège, et il est probable, aussi, qu'elle ait détourné de la cigarette un grand nombre de ceux qui sinon auraient fumé. Cependant, alors qu'il est largement reconnu comme un produit nicotinique à risques réduits, le snus n'a pas reçu l'aval d'un gouvernement norvégien, lequel est désireux de voir tous les types d'usage du tabac prendre fin. Le gouvernement traite généralement le snus de la même manière que les formes de tabac à fumer, mais les consommateurs sont passés à l'acte de leur propre chef, choisissant la réduction des risques du tabac dans le but d'améliorer de manière significative leur santé et celle de leur entourage.

Fait essentiel, selon les mots de Karl Lund : « La disponibilité à long terme du snus à faible teneur en nitrosamines en Norvège [...] constitue un exemple de ce qui pourrait se produire sur le marché de la nicotine si un produit du tabac à bas risque était autorisé à concurrencer les cigarettes. »⁵⁸

Références des chapitres

- ¹ Larsen, I. F. (1997). [Smoking and art. History of smoking in Norway in paintings]. *Tidsskrift for Den Norske Lægeforening: Tidsskrift for Praktisk Medicin, Ny Raekke*, 117(30), 4418-4421.
- ² Lund, K. E., Lund, M., & Bryhni, A. (2009). Tobakksforbruket hos kvinner og menn 1927–2007. *Tidsskrift for Den norske legeforening*. <https://doi.org/10.4045/tidsskr.08.0248>.
- ³ Gram, I. T., Antypas, K., Wangberg, S. C., Løchen, M.-L., & Larbi, D. (2022). Factors associated with predictors of smoking cessation from a Norwegian internet-based smoking cessation intervention study. *Tobacco Prevention & Cessation*, 8, 38. <https://doi.org/10.18332/tpc/155287>.
- ⁴ Lund, K. E., & McNeill, A. (2013). Patterns of Dual Use of Snus and Cigarettes in a Mature Snus Market. *Nicotine & Tobacco Research*, 15(3), 678-684. <https://doi.org/10.1093/ntr/nts185>.
- ⁵ Wang, H., Naghavi, M., Allen, C., Barber, R. M., Bhutta, Z. A., Carter, A., Casey, D. C., Charlson, F. J., Chen, A. Z., Coates, M. M., Coggeshall, M., Dandona, L., Dicker, D. J., Erskine, H. E., Ferrari, A. J., Fitzmaurice, C., Foreman, K., Forouzanfar, M. H., Fraser, M. S., ... Murray, C. J. L. (2016). Global, regional, and national life expectancy, all-cause mortality, and cause-specific mortality for 249 causes of death, 1980–2015 : A systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2015. *The Lancet*, 388(10053), 1459-1544. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(16\)31012-1](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(16)31012-1).
- ⁶ *Tobacco Control in Norway*. (2023, août 23). Helsedirektoratet. <https://www.helsedirektoratet.no/english/tobacco-control-in-norway>.
- ⁷ Lund, I., & Lund, K. E. (2014a). Lifetime smoking habits among Norwegian men and women born between 1890 and 1994 : A cohort analysis using cross-sectional data. *BMJ Open*, 4(10), e005539. <https://doi.org/10.1136/bmjopen-2014-005539>.
- ⁸ Hansen, M., Licaj, I., Braaten, T., Langhammer, A., Marchand, L., & Gram, I. (2019). Smoking related lung cancer mortality by education and sex in Norway. *BMC Cancer*, 19. <https://doi.org/10.1186/s12885-019-6330-9>.
- ⁹ Inger Kristin Larsen (Ed.). (2022). *Cancer in Norway 2021* [Cancer incidence, mortality, survival and prevalence in Norway]. Cancer Registry of Norway. https://www.kreftregisteret.no/globalassets/cancer-in-norway/2021/cin_report.pdf.
- ¹⁰ Hansen, M. S., Licaj, I., Braaten, T., Lund, E., & Gram, I. T. (2021). The fraction of lung cancer attributable to smoking in the Norwegian Women and Cancer (NOWAC) Study. *British Journal of Cancer*, 124(3), 658-662. <https://doi.org/10.1038/s41416-020-01131-w>.
- ¹¹ *Tobacco Control in Norway*, 2023.
- ¹² *Tobacco Control in Norway*, 2023.
- ¹³ Joossens, L., Olfir, L., Feliu, A., & Fernandez, E. (2022). *The Tobacco Control Scale 2021 in Europe*. Tobacco Control Scale. <https://www.tobaccocontrolscale.org/>.
- ¹⁴ Rimpelä, M. K., Aarø, L. E., & Rimpelä, A. H. (1993). The effects of tobacco sales promotion on initiation of smoking—Experiences from Finland and Norway. *Scandinavian Journal of Social Medicine. Supplementum*, 49, 5-23.
- ¹⁵ Klepp, K. I., & Solberg, B. (1990). [Effect of the law against smoking at the work place. A study done among employees of the city of Bergen]. *Tidsskrift for Den Norske Lægeforening: Tidsskrift for Praktisk Medicin, Ny Raekke*, 110(1), 22-25.
- ¹⁶ *Key Dates in Tobacco Regulation 1962–2020*. (2022, avril). ASH. <https://ash.org.uk/resources/view/key-dates-in-tobacco-regulation>.
- ¹⁷ *Norway 2023*. (2023). Nanny State Index. <https://nannystateindex.org/norway-2023/>.
- ¹⁸ Lund, I., & Sæbø, G. (2023). Vaping among Norwegians who smoke or formerly smoked : Reasons, patterns of use, and smoking cessation activity. *Harm Reduction Journal*, 20(1), 35. <https://doi.org/10.1186/s12954-023-00768-z>.
- ¹⁹ *Tobacco Control in Norway*, 2023.
- ²⁰ Aambø, A. K., Lindbak, R., Edbo, M., & Solbakken, K. (2018). Norway introduces standardised packaging on smokeless tobacco. *Tobacco Induced Diseases*, 16(1). <https://doi.org/10.18332/tid/83826>.
- ²¹ *Branded Norwegian cigarettes and snus to be consigned to history*. (2018, juin 27). WHO FCTC. <https://extranet.who.int/fctcapps/fctcapps/fctc/kh/slt/news/branded-norwegian-cigarettes-and-snus-be-consigned-history>.
- ²² *Norway*. (2024, juin 11). Tobacco Control Laws. <https://www.tobaccocontrolaws.org/legislation/norway/packaging-labeling/health-warnings-messages-features>.
- ²³ Salokannel, M., & Ollila, E. (2021). Snus and snus-like nicotine products moving across Nordic borders : Can laws protect young people? *Nordic Studies on Alcohol and Drugs*, 38(6), 540-554. <https://doi.org/10.1177/1455072521995704>.
- ²⁴ *Tobacco Control in Norway*, 2023.
- ²⁵ Dawson, F. (2022, février 9). Changes to Norwegian rules unlikely to have much impact on the market. *TobaccoIntelligence*. <https://tobaccointelligence.com/changes-to-norwegian-rules-unlikely-to-have-much-impact-on-the-market/>.
- ²⁶ *Tobacco Control in Norway*, 2023.
- ²⁷ Salokannel & Ollila, 2021.
- ²⁸ *New tobacco and nicotine products—Norwegian Customs*. (2024, août 2). Toll.No. <http://www.toll.no/en/goods/new-tobacco-and-nicotine-products/>.
- ²⁹ *Tobacco Control in Norway*, 2023.
- ³⁰ *Impact assessment*. (2023). EFTA surveillance authority. <https://www.eftasurv.int/cms/sites/default/files/documents/gopro/E%C3%98S-h%C3%B8ring%20e-sig%202023%20-%20Impact%20assessment%20-%20endelig%20version.pdf>.
- ³¹ *Norway. Legislation by Country/Jurisdiction*. (2024, juin 11). Tobacco Control Laws. <https://www.tobaccocontrolaws.org/legislation/norway/e-cigarettes>.
- ³² *Electronic cigarettes (e-cigarettes)*. (2024, janvier 9). Norwegian Medical Products Agency. <https://www.dmp.no/en/manufacturing-import-and-retailing-of-medicines/import-and-wholesaling-of-medicines/electronic-cigarettes-e-cigarettes>.
- ³³ *Electronic cigarettes (e-cigarettes)*, 2024.
- ³⁴ Lund, K. E. (2021). Hva vil effekten av et smaksforbud på e-sigaretter være? *Forebygging.no. Nasjonal kunnskapsbase og tidsskrift for helsefremmende og rusforebyggende arbeid*. <https://doi.org/10.21340/5bb0-af04>. (Translated from the Norwegian original.)
- ³⁵ *New tobacco and nicotine products—Norwegian Customs*, 2024.
- ³⁶ I. Lund & Sæbø, 2023.
- ³⁷ I. Lund & Sæbø, 2023.
- ³⁸ Vedøy, T. F., & Lund, K. E. (2023, avril 12). *Utbredelse av e-sigaretter/fordampere i Norge*. Folkehelseinstituttet. <https://www.fhi.no/le/royking/tobakkinnorge/bruk-av-tobakk/utbredelse-av-e-sigaretter-og-fordampere-i-norge/>.
- ³⁹ *Tobacco, alcohol and other drugs*. (2024, janvier 18). Statistisk Sentralbyrå (Statistics Norway, SSB). <https://www.ssb.no/en/helse/helseforhold-og-levevaner/statistikk/royk-alkohol-og-andre-rusmidler>.
- ⁴⁰ *Snus more used than cigarettes*. (2018, janvier 18). Statistisk Sentralbyrå (Statistics Norway, SSB). <https://www.ssb.no/en/helse/artikler-og-publikasjoner/snus-more-used-than-cigarettes>.
- ⁴¹ K. E. Lund & McNeill, 2013.
- ⁴² Rutqvist, L. E., Curvall, M., Hassler, T., Ringberger, T., & Wahlberg, I. (2011). Swedish snus and the GothiaTek® standard. *Harm Reduction Journal*, 8(1), 11. <https://doi.org/10.1186/1477-7517-8-11>.
- ⁴³ Lund, I., & Lund, K. E. (2014b). How Has the Availability of Snus Influenced Cigarette Smoking in Norway? *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 11(11), 11705-11717. <https://doi.org/10.3390/ijerph11111705>.
- ⁴⁴ Grøtvedt, L., Forsén, L., Ariansen, I., Graff-Iversen, S., & Lingaas Holmen, T. (2019). Impact of snus use in teenage boys on tobacco use in young adulthood; a cohort from the HUNT Study Norway. *BMC Public Health*, 19(1), 1265. <https://doi.org/10.1186/s12889-019-7584-5>.
- ⁴⁵ I. Lund & Lund, 2014b.
- ⁴⁶ I. Lund & Lund, 2014b.
- ⁴⁷ Lund, K. E., Vedøy, T. F., & Bauld, L. (2017). Do never smokers make up an increasing share of snus users as cigarette smoking declines? Changes in smoking status among male snus users in Norway 2003–15. *Addiction*, 112(2), 340-348. <https://doi.org/10.1111/add.13638>, p. 20.

- ⁴⁸ Vedøy, T., & Lund, K. (2022). Nicotine Content in Swedish-Type Snus Sold in Norway From 2005 to 2020. *Nicotine & Tobacco Research*, 24. <https://doi.org/10.1093/ntr/ntac006>, p. 2.
- ⁴⁹ I. Lund & Lund, 2014b.
- ⁵⁰ Grøtvedt, Forsén, Ariansen, Graff-Iversen, & Lingaas Holmen, 2019.
- ⁵¹ Sæther, S. M. M., Askeland, K. G., Pallesen, S., & Erevik, E. K. (2021). Smoking and snus use among Norwegian students : Demographic, personality and substance use characteristics. *Nordisk Alkohol- & Narkotikatidskrift : NAT*, 38(2), 141-160. <https://doi.org/10.1177/1455072520980219>.
- ⁵² Foulds, J., Ramstrom, L., Burke, M., & Fagerstrom, K. (2003). Effect of smokeless tobacco (snus) on smoking and public health in Sweden. *Tobacco Control*, 12(4), 349-359. <https://doi.org/10.1136/tc.12.4.349>.
- ⁵³ *What is snus and why do so many Norwegians use it?* (2021, juin 28). The Local Norway. <https://www.thelocal.no/20210628/what-is-snus-and-why-do-so-many-norwegians-use-it>.
- ⁵⁴ *Norway-Tobacco Industry Interference Index 2021*. (2021). Global Tobacco Index 2021. <https://globaltobaccoindex.org/download/1384>.
- ⁵⁵ I. Lund & Lund, 2014b.
- ⁵⁶ *Branded Norwegian cigarettes and snus to be consigned to history*, 2018.
- ⁵⁷ *Public Health Report – A Good Life in a Safe Society* (No. 19 (2018-2019) I-1193 E; White Paper). (2019). Ministry of Health and Care Services, Norway. <https://www.regjeringen.no/contentassets/84138eb559e94660bb84158f2e62a77d/nn-no/sved/publichealthreport.pdf>.
- ⁵⁸ Report of Dr Karl Lund, Norwegian Institute of Public Health (30 January 2017) for the High Court of Justice, Queen's Bench Division. 'The Queen on the application of Swedish Match AB -v- The Secretary of State for Health'. Claim number CO/3471/2016.



GSTHR.ORG